

# Certiphyto : Un certificat obligatoire pour les professionnels utilisant des produits phytopharmaceutiques

Plus qu'un an  
pour l'obtenir

Afin de renforcer la formation à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (ou phytosanitaires), tout utilisateur ou distributeur à des fins professionnelles devra posséder un certificat d'aptitude obligatoire :

- à partir d'octobre 2013 dans les secteurs de la distribution de produits phytopharmaceutiques, de la prestation de services et du conseil,
- à partir d'octobre 2014 pour les autres professionnels utilisant des pesticides : agriculteurs et salariés agricoles, forestiers, agents des collectivités territoriales...

A partir de 2015, le certificat Certiphyto devra être obligatoirement présenté pour l'achat de pesticides à usage professionnel.

Tous les usages de pesticides sont concernés, qu'ils soient agricoles, forestiers ou non

agricoles (parcs publics, cimetières, terrains de sport ou de loisirs, voiries et trottoirs, zones industrielles, terrains militaires, aéroports, voies ferrées...).

Le certificat individuel peut être obtenu soit par équivalence avec un diplôme délivré dans les 5 années précédentes, soit par une formation adaptée à chaque activité.

Plus d'informations sur : <http://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/actualites/00915.html>

**La Chambre d'Agriculture s'entoure de partenaires pour vous proposer des formations délocalisées.**

Retrouvez ci-dessous nos prochaines sessions de formation programmées.

Réf.	Thèmes	Titres	Dates	Lieux	Tarifs
13 135	Agronomie Environnement	EAD-Formation préparatoire au certiphyto - plan Ecophyto Grande Culture - Chambre d'Agriculture	15 et 22 octobre 2013	Auch	A*
13 150	Agronomie Environnement	EAD-Formation préparatoire au certiphyto - plan Ecophyto Agriculture Biologique - Chambre d'Agriculture	19 et 26 novembre 2013	Auch	A*
<b>Nous organisons également des formations Certiphyto en partenariat avec Val de Gascogne, OGR, VIVADOUR et les Silos Vicois.</b> <b>Pour vous inscrire à un de ces stages veuillez contacter leur secrétariat ou votre technicien.</b>					

## Nos prochaines formations



Se former, c'est inscrire son exploitation dans un processus de développement durable en innovant, en acquérant de nouvelles compétences, en développant de nouvelles activités, en favorisant l'emploi qualifié en milieu agricole et rural. Le Pôle Formation de la Chambre d'Agriculture du Gers avec VIVEA (exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux), le FAFSEA (salariés d'exploitations agricoles), les OPCA, le Conseil Régional, l'Europe (FSE, FEADER) vous propose des formations.

Réf.	Thèmes	Titres	Dates	Lieux	Tarifs
13 104	Stratégie et économie des exploitations	Stage collectif	8, 9 et 14 octobre 2013	Auch	C*
13 109	Stratégie et économie des exploitations	Recenser, évaluer, comparer les éléments permettant de chiffrer la rentabilité du projet (JA)	10 et 17 octobre 2013	Auch	B*
13 121	Stratégie et économie des exploitations	Réaliser une étude de marché permettant de valider la faisabilité d'un projet d'installation	15, 29 octobre et 19 novembre 2013	Auch	B*
13 105	Stratégie et économie des exploitations	Aspect sociaux, juridiques, conditionnalité des aides ; vivabilité de son projet d'installation (JA)	15 et 16 octobre 2013	Auch	B*
13 147	Stratégie et économie des exploitations	PR : Conversion à l'agriculture biologique	15, 22, 29 octobre et 5 novembre 2013	Auch	A*
13 146	Qualité des produits - Appuis filières - Promotion	Obtenir son permis d'exploitation en loueur de chambres d'hôtes	23 octobre 2013	Auch	A*
13 145	Stratégie et économie des exploitations	Respecter vos obligations environnementales 2013 et maîtriser les nouveautés de la directive nitrate	24 octobre 2013 et 6 février 2014	Auch	A*
13 143	Agronomie Environnement	Entretenir et pérenniser ses retenues collinaires	29 octobre et 19 novembre 2013	Auch	A*
13 148	Conduite d'atelier ou de production - Elevage	Initiation à l'homéopathie	5 et 26 novembre 2013	Auch	A*
13 149	Qualité des produits - Appuis filières - Promotion	Réalisez facilement votre site internet pour assurer la promotion de votre activité	22, 29 novembre et 6 décembre 2013	Auch	A*

A : Ressortissants VIVEA : Prise en charge possible par votre fonds de formation. Chèque de caution de 150 € à l'inscription, voir article 3 et 4 du bulletin d'inscription. Autres : nous consulter.

B : Prise en charge par VIVEA pour les jeunes agriculteurs en phase d'installation. Chèque de caution de 150 € à l'inscription, voir article 3 et 4 du bulletin d'inscription. Autres : nous consulter.

C : Prise en charge par l'ETAT pour les jeunes agriculteurs en phase d'installation.

D : Salariés : prise en charge possible par le fonds de formation de votre entreprise. Autres : nous consulter.

E : Demandeurs d'emploi : prise en charge par le Conseil Régional. Autres : nous consulter.

F : Tarif ressortissants VIVEA. Autres : nous consulter.

Pour consulter le programme des formations ci-dessus :

- s'inscrire et connaître les conditions générales ou  
- récupérer le **BULLETIN D'INSCRIPTION** valant contrat simplifié de formation professionnelle,

se reporter au Catalogue Formation 2014 ou sur le site : [www.gers-chambagri.com](http://www.gers-chambagri.com) / Nos Actions / Conseils / Installation - Formation - Métiers / Formation

Retrouvez notre catalogue formation actualisé sur [www.gers-chambagri.com](http://www.gers-chambagri.com) / rubrique formation